

Annexe n° 3 :

Normes minimales de calibrage du bois et des plants de vigne

Plants	Diamètre		Longueur	Observations
	Gros bouture	Petit bouture		
Boutures de porte greffes + Vitis rupestris et ses croisements avec vitis vinifera + Autres variétés			minimum: 1,05 m	Une longueur inférieure peut être autorisée sous réserve de dispositions contractuelles
Boutures greffons		6 à 12 mm 6,5 à 12 mm	minimum 50 cm	avec au moins 5 greffons
Boutures pépinières	maximum 14 mm	minimum 3,5 mm	50 cm	Le talonage doit être effectué à 2 cm au moins de la base de l'oeil inférieur
Vitis vinifera			30 cm	
Racinés	minimum 5 mm le diamètre est mesuré au milieu du mérithalle sous la pousse supérieure et selon le grand axe		30 cm pour les portes-greffes 22 cm pour les autres racinés	Les racinés doivent avoir au moins trois racines bien développées convenablement réparties et dont 2 opposés
+ pousse aoutée . Vitis vinifera . Croisement vinifera Berlandieri . Autres variétés			3 cm 6 cm 10 cm	
Greffés - soudés			minimum 20 cm (une longueur de 18 cm est tolérée exceptionnellement sous réserve de dispositions contractuelles) justifiées par le vendeur	
				Les greffés soudés doivent avoir une soudure suffisante et solide et doit avoir au moins trois racines bien développées convenablement réparties et dont 2 opposés